

ROYAUME DE BELGIQUE

N° 590.094



Classification Internationale :
A 47-01
Brevet mis en lecture le :
25. 10. 1960

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Économiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;

*Vu le procès-verbal dressé le 25 avril 1960 à 14 h.55
au greffe du Gouvernement provincial du Brabant ;*

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à : Joseph deForest POOLE et Susan O. POOLE,*
resp. R.R. 1. Gibsons, Columbia et
121 W. 13th Street, North Vancouver, Columbia (Canada),
repr. par l'Office Kirkpatrick-C.T. Plucker à Bruxelles,
un brevet d'invention pour : Garde-bébé.

*qu'ils déclarent avoir fait l'objet de demandes de brevet
déposées en Norvège le 20 avril 1960 et en Suède le 20 avril
1960.*

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et
périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention,
soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

*Au présent arrêté demeure joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.*

Bruxelles, le 25 octobre 1960.

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

L'Inspecteur Général,

590094

LH.

MÉMOIRE DESCRIPTIF

File n° 2267-3.

DÉPOSÉ A L'APPUI D'UNE DEMANDE

DE

BREVET D'INVENTION

FORMÉE PAR

Joseph deForest POOLE et Susan Olivia POOLE.

p o u r

Garde-bébé.

*Demander de brevet déposées en Norvège
le 20 avril 1960 et en Suède le 20 avril 1960.*

La présente invention concerne un garde-bébé.

Ce dispositif est surtout destiné à garder des bébés et les tenir saufs, c'est-à-dire qu'un bébé peut être placé dans le dispositif qui donne même aux jeunes enfants, par exemple aux bébés de trois mois, un support complet et adéquat, tout en retenant le bébé à un endroit désiré où sa mère peut le laisser seul sans crainte. Le dispositif procure beaucoup d'amusement au bébé, ce qui le maintient de bonne humeur, ainsi que beaucoup d'exercice physique salutaire à sa santé. L'enfant prend tout l'exercice qu'il désire et uniquement celui qu'il désire de sorte qu'un enfant vigoureux et téméraire peut prendre plus d'exercice qu'un enfant plus calme et plus tranquille.

Le garde-bébé comprend un siège qui est suspendu à un objet approprié par un support longitudinalement élastique et par des

sangles appropriées. Le siège est habituellement placé de façon que l'enfant puisse toucher le sol de ses pieds afin de se déplacer lui-même en rond et de sautiller dans les limites d'élasticité du support.

Certains avantages de ce garde-bébé sont les suivants :

1.- Il comprend une ceinture qui est étroitement ajustée autour du tronc d'un bébé supporté par le dispositif, de façon que le bébé soit fermement supporté.

2.- Le dispositif ne peut pratiquement pas se défaire lorsque le bébé y est placé.

3.- La partie du dispositif supportant le bébé peut être étalée à plat de sorte que le bébé peut être déposé dessus et en être enveloppé comme d'un linge, ce qui permet de sangler relativement facilement un bébé remuant et vigoureux dans le dispositif.

4.- Le garde-bébé peut être rapidement et facilement ajusté à la taille de n'importe quel bébé, et il peut être élargi au fur et à mesure que l'enfant grandit.

Le garde-bébé est plus qu'une balançoire pour un bébé. Il est ajusté au bébé de façon que ce dernier soit complètement et convenablement supporté et soit maintenu en toute sécurité. Un avantage du garde-bébé est qu'on peut rapidement et facilement l'ajuster à un bébé chaque fois que le bébé est placé dans le dispositif, et qu'on peut rapidement y sangler l'enfant.

Un garde-bébé suivant l'invention comprend un support longitudinalement élastique, une barre reliée à une extrémité du support et s'étendant transversalement à ce dernier, un siège destiné à recevoir un bébé, et plusieurs sangles suspendues à chaque extrémité de la barre et reliant la barre au siège, et il est caractérisé en ce que le siège comprend une large ceinture comportant des sections avant et arrière et pouvant entourer étroitement le torse d'un bébé, une patte d'entrejambe reliée à une extrémité à la section arrière de la ceinture et un dispositif de fixation relié à l'autre extrémité de la patte pour fixer cette autre extrémité à la section avant de la ceinture.

L'invention sera maintenant décrite de façon plus détaillée avec référence à deux formes d'exécution qui sont représentées, à titre d'exemple, aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente un garde-bébé en usage ;

la figure 2 est une vue en perspective d'une forme préférée de garde-bébé tel qu'il apparaît lorsqu'il est utilisé ;

la figure 3 est une vue en perspective de l'arrière du siège du garde-bébé ;

la figure 4 est une vue en élévation de côté du siège ;

la figure 5 est une vue en plan du siège ;

la figure 6 est une vue détaillée fragmentaire d'une extrémité de la barre ;

la figure 7 est une vue développée à plat du siège prêt à recevoir un bébé ;

la figure 8 est une coupe à plus grande échelle en substance suivant la ligne 8-8 de la figure 7 ; et,

la figure 9 est une vue en perspective semblable à la figure 2 d'une variante de l'invention.

Sur les figures 1 à 8 des dessins, 10 désigne un garde-bébé qui sur la figure 1, contient un bébé 11. Ce garde-bébé peut être suspendu à tout dispositif approprié tel qu'un plafond, le linteau d'une baie de porte, ou un support construit spécialement pour le supporter. Ici, le garde-bébé est suspendu à un crochet 13 qui est fixé à un support approprié non représenté. Un support longitudinalement élastique 16 est fixé par un élément de liaison approprié, tel qu'une chaîne 17, au crochet 13. Une chaîne est souhaitable à cet effet parce qu'elle est solide, flexible, et que l'un ou l'autre maillon peut être accroché au crochet pour régler la hauteur du garde-bébé au-dessus du sol. Le support 16 a la forme d'une pièce allongée en matière élastique, telle que du caoutchouc, du caoutchouc artificiel ou une matière analogue, comme le montrent les dessins, mais il peut aussi avoir la forme d'un ressort à boudin. Une barre 20 est reliée à l'extrémité inférieure du support 16 et s'étend transversalement à ce dernier. Elle peut y être reliée par une corde 21 allant d'une

extrémité à l'autre de la barre et comportant un mousqueton 22 qui y est fixé entre ses extrémités, ce mousqueton étant accroché à un oeillet 23 relié à l'extrémité inférieure du support 16.

Une extrémité de la corde 21 est pliée de façon à former une anse 26 qui traverse un trou 27 percé dans la barre 20 près de son extrémité 28, cette anse passant dans un anneau 29 situé en dessous de la barre. Un noeud 30 dans la corde, au-dessus de la barre 20, maintient l'extrémité de la corde dans sa position appropriée par rapport à la barre. De même, l'extrémité opposée de la corde 28 est pliée de façon à former une anse 33 qui traverse un trou ménagé dans l'extrémité opposée 34 de la barre 20, cette anse passant dans un anneau 35 situé en dessous de la barre. Un noeud 36 dans la corde au-dessous de cette extrémité de la barre maintient l'anneau et l'extrémité du cordage dans leurs positions appropriées.

Le garde-bébé 10 comprend un siège 40 qui est suspendu à la barre 20 ou aux anneaux 29 et 35 de cette barre. Plusieurs sangles relativement longues sont reliées aux extrémités 28 et 34 de la barre par les anneaux 29 et 35. Ces sangles peuvent être des cordes, comme le montrent les dessins, ou des sangles de cuir ordinaires ou de n'importe quelle autre fabrication. Dans cet exemple, des sangles ou cordes 42 et 43 sont reliées à l'anneau 29 et des sangles ou cordes 45 et 46 sont reliées à l'anneau 35. Les sangles 42 et 43 peuvent être formées par une seule corde passée dans la boucle 48 d'un mousqueton 49 qui est à son tour accroché à l'anneau 29. Les sangles 42 et 43 peuvent être nouées en 50 immédiatement en dessous de l'anneau 48 afin d'empêcher toute variation relative de leur longueur. De même, les sangles 45 et 46 peuvent être formées par une seule corde passée dans la boucle 52 d'un mousqueton 43 qui est accroché à l'anneau 35. Les sangles 45 et 46 peuvent être nouées en 54.

Le siège 40 comprend une patte d'entrejambe 58 comportant une section supérieure 59 à son extrémité arrière 60, cette section supérieure étant incorporée dans une ceinture relativement large 62 comportant des extrémités libres 63 et 64. La patte d'entrejambe 58 et sa section supérieure 59 sont de préférence en une matière rela-

tivement non extensible, tandis que la ceinture 62 comporte au moins une et de préférence deux sections élastiques. La ceinture représentée comporte des sections élastiques 66 et 67 situées de part et d'autre de la section 59 de la patte d'entrejambe et fixées à celle-ci comme le montre clairement la figure 7. Le reste de la ceinture 62 est formé par des sections d'extrémité 69 et 70 en substance non extensibles qui sont fixées respectivement aux extrémités extérieures des sections flexibles 66 et 67, ces sections d'extrémité peuvent chevaucher au moins en partie lorsque le garde-bébé est utilisé.

Un dispositif réglable est prévu sur les extrémités libres 63 et 64 de la ceinture 62 pour fixer les extrémités de cette bande de façon détachable l'une à l'autre de façon qu'elles se recouvrent mutuellement. Dans cet exemple, la section d'extrémité 69 de la ceinture est pourvue de deux boutons-pression verticalement alignés 73 susceptibles de recevoir l'une ou l'autre de deux paires de boutons-pression complémentaires 74 ou 75 prévues sur la section d'extrémité 70 à l'extrémité opposée de la ceinture. On peut prévoir un nombre quelconque voulu de paires de boutons-pression. Lorsque le garde-bébé est utilisé, la section d'extrémité 69 recouvre, la section d'extrémité 70 et une paire de boutons-pression 74 ou 75 est fermement agrafée à la paire de boutons 73 afin de maintenir les sections d'extrémité assemblées.

La section supérieure 59 de la patte d'entrejambe dans la ceinture 62 est pourvue d'oeillets espacés 78 et 79, près de son bord supérieur. De même, les sections d'extrémité 69 et 70 sont pourvues d'oeillets 81 et 82, respectivement, près de leurs bords supérieurs. Les oeillets 81 et 82 sont espacés l'un de l'autre lorsque la ceinture est attachée. Les sangles 42 et 43 descendent à l'intérieur de la boucle formée par la bande de corps et ressortent à l'extérieur à travers les oeillets 81 et 78. Ces sangles comportent des noeuds à leurs extrémités situées à l'extérieur de la ceinture, ces noeuds étant trop gros pour traverser les oeillets adjacents. Si on le désire, les extrémités nouées des sangles 42 et 43 peuvent être recouvertes par des dispositifs en forme de cosse 84 et 85 servant en par-

tie à orner le garde-bébé et en partie de jouet pour l'enfant qui y est placé. Les sangles 45 et 46 descendent également à l'intérieur de la boucle formée par la ceinture 62 et ressortent à l'extérieur à travers les œillets 82 et 79, respectivement. Ces sangles sont également nouées à leurs extrémités extérieures, et les noeuds peuvent être recouverts par des cosses 86 et 87.

La patte d'entrejambe 58 est relativement large à son extrémité arrière 60 et se rétrécit de préférence à partir de sa section d'extrémité supérieure 59 vers son extrémité avant 90. Un dispositif de fixation est prévu pour relier l'extrémité avant de la patte d'entrejambe à la ceinture 62 lorsque celle-ci est placée autour du tronc d'un bébé et est fixée en place au moyen des boutons-pression 73 et 74 ou 75. Ce dispositif de fixation est formé d'une bande 92 fixée de toute façon appropriée à l'extrémité 90 de la patte d'entrejambe, par exemple par une couture, et cette bande après avoir traversé une boucle en forme de D 93 est repliée sur elle-même et comporte une attache standard 95 qui est fixée à son extrémité libre. Cette attache comprend une boucle en D 96 dans laquelle passe la bande 92. Comme cela se pratique couramment avec ce genre d'attache, une fermeture 97 peut être rapprochée de la bande 92 pour presser une mâchoire 98 contre cette bande, cette fermeture étant écartée de la bande pour libérer la mâchoire. La bande 92 est ainsi extensible et peut être bloquée à toute longueur désirée au moyen de l'attache 95.

La bande 92 est fixée de façon détachable à la ceinture 62 lorsqu'un bébé est assis dans le siège 40 du garde-bébé. Cette fixation est réalisée au moyen d'une anse 100 qui est fixée à son extrémité 101 à une boucle en D 93. L'anse 100 est de préférence formée d'un large morceau de tissu passé autour de la ceinture 62 sans déformer celle-ci.

Il est préférable de former la patte d'entrejambe 58 de deux lés superposés 105 et 106 dont les bords sont cousus ensemble comme indiqué en 108 et 109. Les bords des sections élastiques 66

)

et 67 de la ceinture passent entre les lés 105 et 106 et y sont cousus par une piqure 108, 109. Une couche de rembourrage élastique 112 est placée entre les deux lés 105 et 106, au delà de la section supérieure 59 de la patte d'entrejambe. Ce rembourrage est formé d'une matière molle telle que du caoutchouc mousse ou une matière analogue. Il doit être à l'épreuve de l'humidité et il est préférable d'utiliser une matière élastique ou à l'épreuve de l'humidité pour la patte d'entrejambe elle-même et pour les autres éléments du siège 40.

Lorsqu'on désire placer un bébé dans le garde-bébé 10, on étale le siège 40 du garde-bébé à plat, comme le montre la figure 7, après avoir détaché les mousquetons 49 et 53 des anneaux 29 et 35. On couche le bébé sur le dos sur la patte d'entrejambe 58, et on remonte la boucle 100 et la bande 92 entre les jambes du bébé et sur son ventre. On règle la longueur de la bande 92 suivant la taille de l'enfant et on passe la section d'extrémité 70 de la ceinture 62 dans l'anse 100. On déplace ensuite la section d'extrémité 69 et on attache les boutons-pression 73 aux boutons-pression 74 ou 75 suivant la taille du bébé. La ceinture 62 est ainsi étroitement serrée autour du tronc du bébé tout en retenant la patte d'entrejambe en place. En supposant que la barre 20 et les autres éléments de suspension soient en place, on accroche les mousquetons 49 et 53 aux anneaux 29 et 35. Le bébé est ainsi installé en toute sécurité dans le siège du garde-bébé et chevauche la patte d'entrejambe 58 sur laquelle il est assis. La ceinture supporte complètement sa colonne vertébrale. Le dispositif est réglé de façon que le siège 40 se trouve à une hauteur juste suffisante au-dessus du sol pour permettre au bébé de toucher le sol des pieds. Cela lui permet de se balancer lui-même avec le garde-bébé en rond et de sautiller dans les limites d'élasticité du support élastique 16. La mère du bébé peut alors laisser son enfant seul en sachant qu'il est complètement à l'abri. En d'autres termes, le dispositif veille sur l'enfant en permettant à la mère d'exécuter ses autres travaux. En même temps, l'enfant s'amuse à sautiller dans le dispositif qui lui assure des exercices corporels salutaires. Le bébé est libre de déplacer ses bras et ses

jambes et de s'amuser lui-même.

Il est à remarquer que la patte d'entrejambe 58 est directement supportée par les sangles 43 et 46. L'extrémité avant de la patte d'entrejambe est reliée à la partie avant de la ceinture 62 qui est à son tour complètement supportée par les sangles 42 et 45. L'anse 100 est placée entre les sangles 52 et 45 et entoure les sections d'extrémité qui se recouvrent mutuellement 69 et 70 de la ceinture. Cela répartit la charge avant de la patte d'entrejambe entre les sangles 42 et 45, et l'anse 100, relativement large contribue à maintenir assemblés les dispositifs de fixation des extrémités libres de la ceinture. Ainsi, il n'y pratiquement aucune possibilité que le siège 40 puisse se défaire pendant l'emploi.

La figure 9 représente une variante du siège 120 du garde-bébé 10. Ce siège comprend une ceinture relativement large 121 composée de panneaux avant et arrière 123 et 124 en une matière en substance non extensible, et des sections latérales 126 et 127 en matière élastique, les extrémités de ces sections latérales étant reliées aux extrémités des panneaux avant et arrière de n'importe quelle façon appropriée, par exemple par une couture. Une patte d'entrejambe 130 est fixée à son extrémité arrière 131 au bord inférieur du panneau arrière 124, mais pour le reste, elle est semblable à la patte d'entrejambe 58 décrite plus haut. L'extrémité avant 132 de la patte 130 est fixée à une bande extensible 134 qui est semblable à la bande 92. La bande 134 est reliée par une boucle en D 135 qui est à son tour reliée à un panneau de fixation 137 qui peut être fixé de façon amovible au panneau avant 123 de la ceinture de n'importe quelle façon appropriée, par exemple par des boutons - pression 139.

Le panneau avant 123 de la ceinture est pourvu d'oeillets espacés 142 et 143 destinés à recevoir les extrémités des sangles 42 et 45, tandis que le panneau arrière 124 comporte des oeillets 145 et 146 destinés à recevoir les extrémités des sangles 43 et 46.

Un bébé est placé dans le siège 120 plus ou moins de la

même façon que dans le siège 40 sauf que la ceinture 121 doit être passée sur le tronc du bébé par-dessus sa tête ou ses pieds et ses jambes. On règle la bande 134 en fonction de la taille du bébé, et on remonte ensuite le panneau de fixation 137 entre les jambes du bébé pour le fixer au panneau 123 de la ceinture au moyen des boutons-pression 139.

Le siège 120 n'est pas considéré comme étant aussi bon que le siège 40. Il est plus difficile à mettre à un bébé, et la ceinture ne peut pas être facilement réglée pour des bébés de différentes tailles, sauf le réglage qui est permis par l'extensibilité des sections 126 et 127. Cependant, le siège 120 est utile et donne un garde-bébé satisfaisant.

R E V E N D I C A T I O N S .

1.- Garde-bébé, caractérisé en ce qu'il comprend une patte d'entrejambe qui peut être chevauchée par un bébé et sur laquelle le bébé est assis, cette patte comportant une section supérieure à son extrémité arrière incorporée dans une large ceinture comportant deux extrémités libres, des dispositifs réglables sur les extrémités libres de la ceinture pour fixer de façon détachable ces extrémités ensemble, la ceinture pouvant entourer étroitement le tronc d'un bébé assis sur la patte d'entrejambe, un support longitudinalement élastique, une barre reliée à une extrémité du support et s'étendant transversalement à ce dernier, plusieurs sangles suspendues à chaque extrémité de la barre et reliées à la bande de corps, une sangle allant de chaque extrémité de la barre à la section supérieure de la patte d'entrejambe et une autre sangle allant de chaque extrémité de la barre à la ceinture près de chacune de ses extrémités, et un dispositif de fixation relié à l'extrémité avant de la patte pour fixer cette extrémité à la ceinture près de ses extrémités libres et entre les sangles reliées à la ceinture près de ces extrémités.

2.- Garde-bébé suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de fixation est relié de façon détachable à la ceinture.

3.- Garde-bébé suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la patte d'entrejambe est en une matière en substance inextensible et la ceinture comporte au moins une section élastique.

4.- Garde-bébé suivant les revendications 1, 2 ou 3, caractérisé en ce que la patte d'entrejambe et sa section supérieure sont formées de deux lés superposés cousus ensemble à leurs bords adjacents, un rembourrage élastique étant prévu entre les parties des lés s'étendant au delà de la section supérieure de la patte.

5.- Garde-bébé suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le dispositif de fixation a la forme d'une bande de longueur réglable, en substance en ligne avec la patte.

6.- Garde-bébé suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le dispositif de fixation est relié à la ceinture par une anse à travers laquelle la bande de corps s'étend.

7.- Garde-bébé suivant la revendication 6, caractérisé en ce que l'anse est formée d'un large lé de tissu qui passe autour de la bande de corps sans la déformer.

8.- Garde-bébé, caractérisé en ce qu'il comprend une large ceinture destinée à entourer étroitement le tronc d'un bébé, cette ceinture comportant des sections avant et arrière, un support longitudinalement élastique, une barre reliée à une extrémité du support et s'étendant transversalement à celui-ci, plusieurs sangles suspendues à chaque extrémité de la barre et reliées à la ceinture, une sangle allant de chaque extrémité de la barre à la section arrière de la ceinture et une autre sangle allant de chaque extrémité de la barre à la section avant de la ceinture, une patte d'entrejambe fixée à son extrémité arrière à la section arrière de la ceinture, et un dispositif de fixation extensible relié à l'extrémité avant de la patte

d'entrejambe et fixé de façon détachable à la section avant de la ceinture.

9.- Garde-bébé suivant la revendication 8, caractérisé en ce que la ceinture comprend au moins une section élastique.

10.- Garde-bébé suivant la revendication 8 ou 9, caractérisé en ce que la patte d'entrejambe est relativement large à son extrémité arrière et étroite à son extrémité avant.

11.- Garde-bébé suivant les revendications 8, 9 ou 10, caractérisé en ce que le dispositif de fixation est formé d'une bande étroite.

12.- Garde-bébé suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les sangles sont reliées aux extrémités de la barre au moyen de mousquetons.

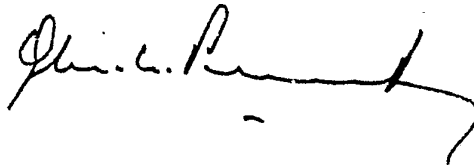
13.- Garde-bébé, en substance comme décrit avec référence aux dessins annexés.

Bruxelles, le 25 avril 1960.

P.Pon. de: Joseph deForest POOLE et Susan Olivia POOLE.

OFFICE KIRKPATRICK.

C.T. PLUCKER.



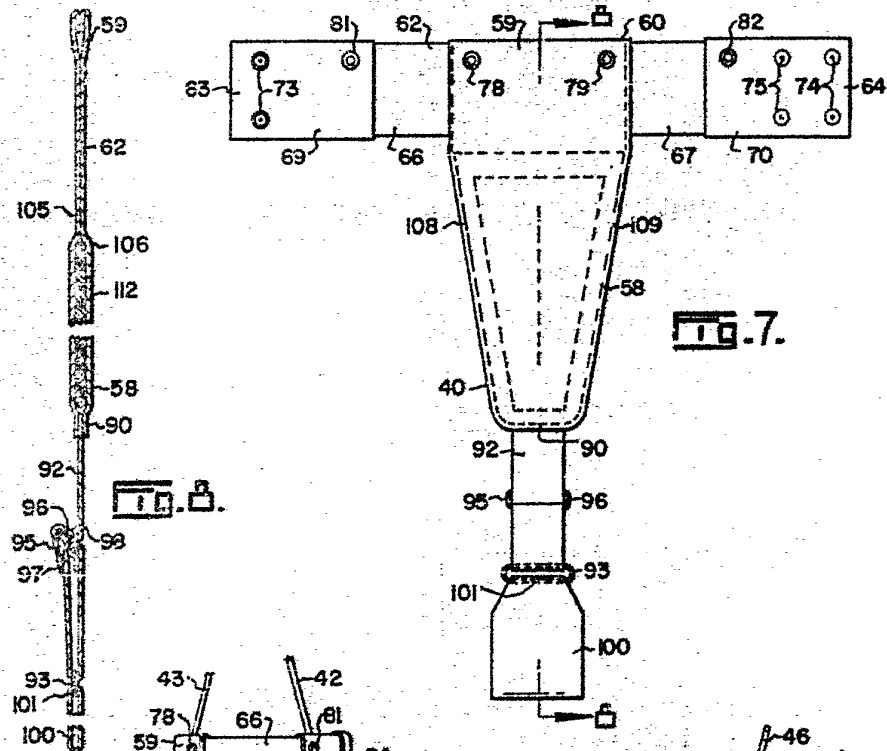


Fig. 7.

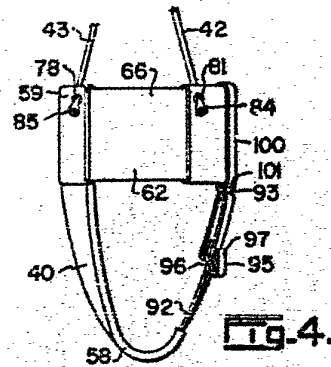


Fig. 4.

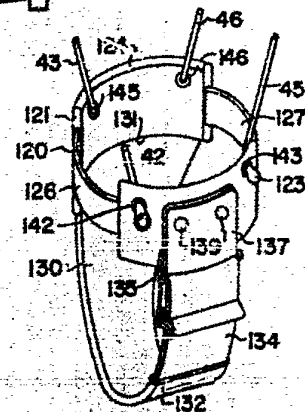


Fig. 9.

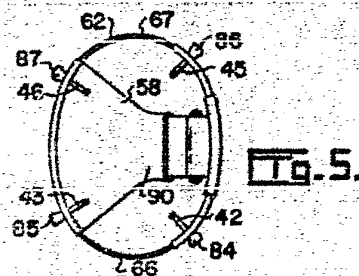


Fig. 5.

Brevetées, le 25 avril 1960.
P.Fon. de: Joseph deForest POOLE et Susan Olivia POOLE.
OFFICE KIRKPATRICK - C.T. PLUCKER.

Joseph deForest POOLE

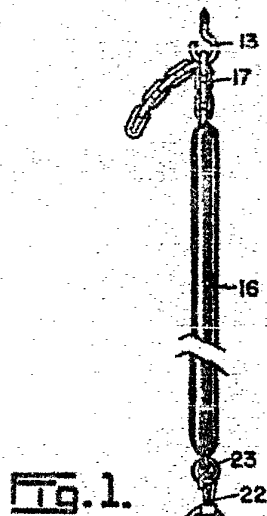


Fig. 1.

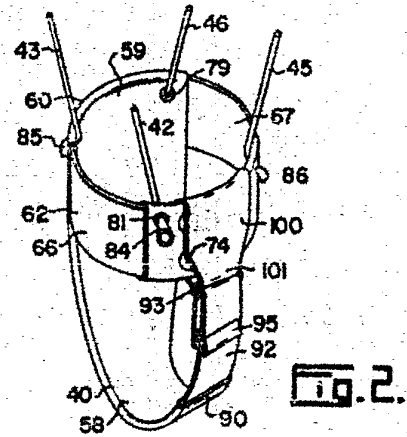


Fig. 2.

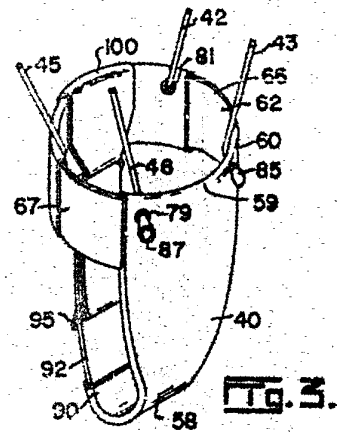


Fig. 3.

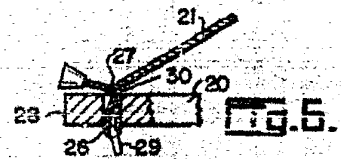
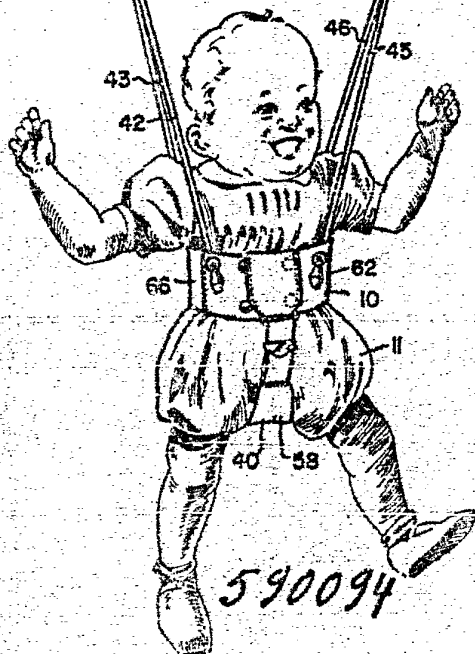


Fig. 5.



590094

Amplifié, le 25 avril 1960.
P. Fon. de: Joseph deForest POOLE et Susan Olivia POOLE.
OFFICE KIRKPATRICK - C. T. PEUCKER.

Joseph deForest POOLE

4